

ARRÊTÉ N° 24 05 07

de Monsieur le Maire de LA TRINITÉ,

Portant délégation de signature à :
Monsieur Didier DAVID, Adjoint au Maire de la
Ville de LA TRINITÉ,

Ladislav Polski, Maire de la commune de LA TRINITÉ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18,

ARRÊTÉ

Article 1er

Monsieur Didier DAVID, né le 11 mai 1954 à FENAIN (NORD), est délégué pour recevoir, sous sa surveillance et sa responsabilité :

- les désignations des assesseurs et suppléants des différents candidats, et délivrer les récépissés de déclaration,

- les désignations des délégués titulaires et suppléants des différents candidats, et délivrer les récépissés de déclaration,

Pour l'élection des représentants au Parlement européen, scrutin du 9 juin 2024.

Article 2

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée pendant 2 mois sur le site : **villedelatrinite.fr** dans la rubrique, *affichage légal de votre mairie* et dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'État.

LA TRINITÉ, le

30 MAI 2024

Spécimen de signature

Ladislav POLSKI
Maire de La Trinité
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Didier DAVID



DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
SERVICE POPULATION

Tél : 04 93 27 64 00 | courriel : etatscivil@villett.fr

Mairie de La Trinité | 19, rue de l' Hôtel de Ville | 06340 La Trinité

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire